

ENSEMBLE POUR UN AUTRE CŒUR DE VILLE  
LES HABITANTS DE BEAUSEJOUR  
SAINT REMY ENVIRONNEMENT

HABITANTS DU QUARTIER DU RHODON  
QUARTIER DU PETIT CHEVINCOURT  
VIVRE LES HAUTS DE SAINT REMY  
Conseil Syndical de la Résidence de la GUIETERIE

Madame Agathe BECKER  
Maire de Saint Rémy lès Chevreuse  
Hôtel de Ville  
2, place Victor Hugo  
78470 SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE

Saint-Rémy le 17 Novembre 2016

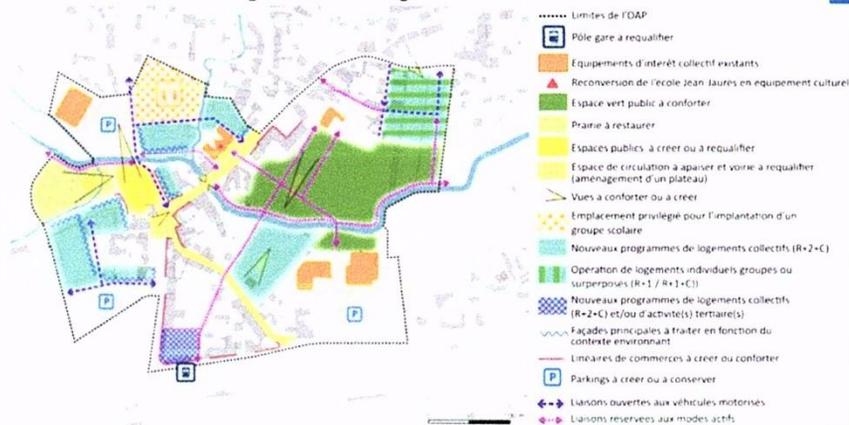
Objet : Révision du PLU et Projet « Centre ville »

Madame le Maire,

Lors de la réunion publique du 20 Septembre dernier concernant la révision du PLU, Madame MOLENAT, Directrice des services techniques, a exposé l'Opération d'Aménagement et de Programmation du centre ville en présentant l'image ci-dessous.

## Le projet du centre-ville dans le PLU 2016 : OAP

### 1 L'Orientation d'Aménagement et de Programmation du Centre-Ville



L'OAP traduit le projet de centre-ville ayant pour volonté de réorganiser la centralité autour d'une place essentiellement minérale, animée par des rez-de-chaussée actifs et pouvant accueillir des événements ponctuels. Cette place s'ouvrira vers le paysage lointain et constituera une transition avec les prairies de Coubertin.

[24]

Nos associations ne peuvent qu'adhérer à un projet global pour l'aménagement du centre ville puisque, depuis plusieurs années, nous n'étions pas favorables à des projets parcelle par parcelle.

Toutefois nous ne connaissons à ce jour qu'un schéma d'ensemble sans programmation, sans éléments quantitatifs et qualitatifs et sans aspect financier.

**Par ailleurs aucune concertation avec les habitants n'a eu encore lieu sur ces propositions alors qu'il est prévu de les faire adopter par le Conseil Municipal du 15 Décembre prochain.**

Comment le bureau d'études COBE en est arrivé à proposer de créer un nouveau centre ville derrière l'église autour de l'un des rares espaces verts de la commune, en détruisant ce qui faisait la spécificité de cette partie du centre ville, à savoir permettre aux parents et enfants d'accéder par des circulations douces aux différentes écoles et équipements publics existants ?

### **En ce qui concerne les nouveaux logements**

On semble vouloir à tout prix utiliser tous les terrains disponibles pour uniquement créer des logements : 300 à 500 suivant les indications de Madame MOLENAT. **Le centre ville sera complètement asphyxié.** La convention que vous avez signée avec l'Etat Public Foncier d'Ile de France (dont le représentant participait à la balade urbaine du mois de Janvier) vous oblige-t-elle à respecter ce nombre important de constructions ?

Est-il vraiment nécessaire, par ailleurs, de concentrer tous les nouveaux logements sociaux en centre ville ?

Les futurs logements sont envisagés dans des zones avec risque d'inondation, pour certains sur des terrains privés (salles paroissiales, terrains entre la rue Chesneau et l'Yvette par exemple) et inversement il n'est pas envisagé de nouveaux bâtiments dans la zone de l'ancienne librairie, ni à l'emplacement de l'ancien restaurant scolaire. Y a-t-il une raison ?

La construction de 300 à 500 logements supplémentaires en centre ville telle qu'envisagée sur le schéma ci-dessus aura des conséquences :

- Sur la circulation : comment cette nouvelle situation sera-t-elle gérée ?
- Sur le stationnement : la réduction du parking de la Poste n'est pas opportune. Reporter ces emplacements dans le parking semi enterré envisagé près de la gare dans le cadre des études du Comité de Pôle va accroître la circulation dans la rue Ditte, voie qui n'a pas la capacité d'absorber à certaines heures de la journée un supplément de circulation.

### **En ce qui concerne les circulations**

Les questions des circulations et des stationnements ne sont pas prises en compte dans l'OAP, alors qu'elles sont au cœur des problèmes dans la cité. Densifier le cœur de ville sans

n'y apporter aucun élément de réponse ne fera que rendre ce cœur de ville plus invivable. Rien n'est évoqué pour gérer les flux, et les stationnements sont même réduits alors que les besoins sont amplifiés. Nous ne devons pas faire une fois de plus, avant toute action, l'économie d'une réflexion profonde sur ces thèmes.

Par ailleurs nous ne sommes pas favorables à la prolongation de la rue des Ecoles vers la rue de la République en franchissant l'Yvette, qui n'apporte pas d'amélioration dans les flux automobiles. Il est préférable de privilégier cette traversée du centre ville, qui longerait les écoles, par des liaisons douces plutôt que d'y instaurer une circulation automobile. A cela s'ajoute que nous croyons savoir que la donation des terrains par le Baron de Coubertin à la commune impliquait des restrictions d'usage.

Mettre la rue de la République et la rue Chesneau en zone apaisée : nous ne pouvons qu'y être favorables mais ne peut-on pas être plus ambitieux en élargissant une zone dite 30 à un périmètre englobant la Poste, la rue Victor Hugo et l'avenue du Général Leclerc jusqu'à l'entrée du quartier du Rhodon ?

Prévoir des cheminements le long des cours d'eau : les Saint Rémois réclament cela depuis des années mais aucune mesure juridique ou administrative contraignante n'est prévue pour le moment dans la révision du PLU à cet effet jusqu'à Gif sur Yvette. Il est regrettable par ailleurs que le cheminement le long de l'Yvette ne soit pas envisagé en amont du pont de la rue de la République.

### **En ce qui concerne les équipements publics**

Mme Molenat a indiqué que l'ancienne école Jean Jaurès serait transformée en centre culturel : école de musique, médiathèque. Qu'en est-il de la Maison de la petite enfance, de la Maison des associations et de la Maison des seniors ?

A-t-on préalablement chiffré le coût d'une mise aux normes énergétiques des bâtiments existants (Ecole Jean Jaurès et Ecole Saint Exupéry) avant d'envisager leur démolition ?

Néanmoins est-il nécessaire de tout bouleverser en reconstruisant un groupe scolaire sur une partie des terrains EDF y associant le restaurant scolaire et le centre aéré plutôt que de réaménager les écoles existantes, de reconstruire le restaurant scolaire (éventuellement regroupé avec le centre aéré) sur leurs terrains d'origine, tout ceci permettant de faire face rapidement aux besoins des Saint-Rémois plutôt que d'attendre cinq années ou plus ?

Le coût des différentes options a-t-il été calculé ?

Enfin, l'aménagement des terrains de la zone dite du Triangle d'or mérite une attention toute particulière à la fois par son ampleur, sa situation près de la gare mais aussi à l'entrée de la ville.

Des études paysagères ne devraient-elles pas être envisagées afin d'apprécier l'impact des aménagements projetés aux différentes entrées de la ville.

Afin d'aborder tous ces sujets ainsi que certains aspects de la révision du PLU, ne pourrait-on pas organiser une réunion en votre présence entre les associations signataires de la présente, vos services et les bureaux d'études COBE et CODRA.

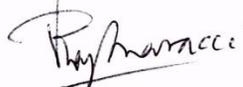
Vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à notre demande, nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

ENSEMBLE POUR UN AUTRE CŒUR DE VILLE



D CALINAUD

HABITANTS DU QUARTIER DU RHODON



V MARRACCI

LES HABITANTS DE BEAUSEJOUR



F JULLIEN

QUARTIER DU PETIT CHEVINCOURT



V GUILMARD

SAINT REMY ENVIRONNEMENT



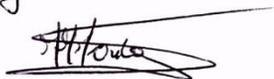
D DUCOUT

VIVRE LES HAUTS DE SAINT REMY



M MICHEL

Conseil syndical  
Résidence de la  
Guiterie



JM MOUTON

Lettre adressée en copie :

- aux adhérents des associations,
- aux Conseillers Municipaux de Saint Rémy lès Chevreuse.